

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENÉRALE  
S/10637  
9 mai 1972  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS ET  
FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 9 MAI 1972, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE  
SECURITE PAR LES REPRESENTANTS DE LA FRANCE, DU ROYAUME-UNI DE  
GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD ET DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Depuis notre lettre du 29 septembre 1970, qui a été distribuée comme document sous la cote S/9974, certains présidents du Conseil de sécurité ont donné instruction au Secrétariat de distribuer des communications émanant des autorités de l'Allemagne orientale en tant que documents du Conseil de sécurité. Les cas les plus récents sont ceux des documents S/10603, S/10563 et S/10577.

Nous tenons à affirmer de nouveau qu'à notre sens de tels documents ne devraient pas être distribués sur l'ordre du Président d'un organisme des Nations Unies agissant en cette qualité.

Nous vous serions reconnaissants de prendre les dispositions nécessaires pour que cette lettre soit distribuée comme document officiel du Conseil de sécurité.

(Signé) F. de LA GORCE

Chargé d'affaires a.i.

Représentant permanent adjoint  
de la France

C. T. CROWE

Représentant permanent  
du Royaume-Uni de  
Grande-Bretagne et  
d'Irlande du Nord

George BUSH

Représentant permanent des  
Etats-Unis

